



FORMATION PRAP 2S

Prévention des risques liés aux activités physiques sanitaires et sociales

Objectifs de la formation

Permettre au personnel des établissements publics et privés du secteur sanitaire et social de contribuer à la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique, par des améliorations techniques et organisationnelles, pour la maîtrise des risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Compétences visées

- Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Présentation

- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention dans le milieu sanitaire et social
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (démarche ALM – Accompagnement de La Mobilité)

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

Personnes concernées

- Tout salarié des secteurs sanitaire et social (hôpitaux, EHPAD, etc.)

Durée

- 4 jours non consécutifs, soit 28h (dont 14h consacrées à l'ALM)

Intervenants

- Formateur PRAP 2S formé et habilité par l'INRS

Pédagogie

- Enseignement théorique et exercices pratiques pour appréhender les gestes de secours

Nombre de participants

- 10 participants maximum

Attribution finale

- Certificat ACTEUR PRAP 2S
- Attestation de fin de formation
- Remise d'un livret PRAP 2S à chaque stagiaire conforme au document de référence de l'INRS

Évaluation

- Un travail personnel est demandé à chaque participant concernant l'analyse d'une situation de travail Évaluation théorique et pratique réalisée tout au long de la formation et une certification finale selon la grille de certification des compétences Acteur PRAP 2S de l'INRS

Accessibilité

- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous certaines conditions (nous consulter)

Délais d'accès

- 1 jour après signature de la convention

Programme

Accueil des stagiaires

Présentation du formateur PRAP et des stagiaires

Présentation de la formation (validité / recyclage), des objectifs et des compétences

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE: 40%

ENSEIGNEMENT PRATIQUE: 60%

Conforme au Document de référence du dispositif PRAP – V9 - 01/2021 (INRS).
Entité habilitée PRAP 2S Niveau 1 –
N° 1508544/2022/Prap-2S-01/0/12. Le DC4 (ALM) est obligatoire depuis le 01/01/2023.

OFPS Île de France
Satisfaction pédagogie: 96%
Taux de réussite: 100%

Enseignement théorique

L'INTÉRÊT DE LA PRÉVENTION

- Les différents enjeux de la démarche PRAP
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

LES RISQUES DE SON MÉTIER

- Notion de danger, de situation dangereuse, de dommage et de risque
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

LES DOMMAGES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé

OBSERVER SON TRAVAIL POUR IDENTIFIER CE QUI PEUT NUIRE À SA SANTÉ

- Les facteurs de risques et de sollicitation
- L'analyse des déterminants

FAIRE REMONTER L'INFORMATION AUX PERSONNES CONCERNÉES

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise

SE PROTÉGER EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT

- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les aides techniques à la manutention

MAITRISER LES TECHNIQUES DE BASE DE MANUTENTION DES PERSONNES MALADES ET À MOBILITÉ RÉDUITE

- Évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée
- Les déplacements naturels de la personne



Enseignement pratique

PROPOSER DES AMÉLIORATIONS DE SA SITUATION DE TRAVAIL

- Retour d'expérience et partage d'informations
- Amélioration des conditions de travail et principes de prévention
- Analyse de situations de travail

PRINCIPES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT EN FONCTION DES ACTIVITÉS DES OPÉRATEURS

- Application des règles de sécurité et d'économie d'effort lors d'exercice pratique
- Identification et utilisation de différents équipements mécaniques et aides à la manutention
- Mise en oeuvre des aides techniques de manutention des personnes à mobilité réduite

DÉMARCHE ALM – ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ (DC4 – 14H)

- Les enjeux de l'accompagnement : bénéfiques pour la personne aidée, l'accompagnant et l'établissement
- Les déplacements naturels : mouvements élémentaires et schéma de déplacement
- Analyse de la situation d'accompagnement : évaluation des capacités de la personne aidée et de l'environnement
- Les aides techniques : choix et utilisation adaptés aux situations
- Mobilité de la personne aidée – accompagnement : évaluation des risques, environnement, communication, déficiences sensorielles
- Mise en oeuvre d'un accompagnement sécurisant sans portage délétère
- Épreuve certificative du DC4 : mise en situation pratique d'accompagnement

MAINTIEN DES CONNAISSANCES 14h tous les 2 ans (dont 7h ALM)